

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**

Envoyé en préfecture le 02/04/2015

Recu en préfecture le 02/04/2015

Affiché le

SLOW

Séance du 5 mars 2015

L'an deux mille quinze et le cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le 02/03/2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PICHOU Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOU Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louissette, GUTHON Bernard, HOSTACHE Jean-Claude, DUSSERT Sandrine
° OUGIER Isabelle

Etait absent et excusé: GARNOT Pascal

Etait absente : MATHON Colette

**Délibération N° 2015-11
DEMANDE SUBVENTION POUR TRAVAUX EUROPE A LA CCOISANS**

Suffrages exprimés 09 - Pour 09 – Contre 0 – Abstention : 0

Le Maire fait le point du projet de réhabilitation de l'ancien Hôtel de l'Europe et rappelle la volonté municipale de disposer de locaux d'activités, notamment destinés à des activités para médicales ou autre.

Il est, en effet, indispensable de pouvoir répondre rapidement à des demandes d'installations au village et éviter de perdre de précieuses compétences, au service de la population.

Les surfaces aménageables dans l'immeuble de l'Europe ont, d'abord, été estimées les plus intéressantes mais il a été jugé plus pertinent de les proposer aux ADMR qui occupent, actuellement, le rez-de-chaussée de l'ancienne Poste.

L'intérêt d'installer les ADMR au premier au premier étage de l'Europe résulte de la libération des locaux actuels (ancienne poste) qui sont les mieux placés pour une activité de réception du public, au centre du village, de plein pied, en pleine visibilité de la route principale et devant un parking.

Or, les ADMR ne perçoivent, quasiment, aucun public et n'utilisent les lieux actuels que comme bureau ou salle de réunion.

La proposition de déménagement, faite aux présidents des ADMR, a été accueillie avec compréhension et positivement.

Le Maire donne, notamment, lecture de la lettre de Mme Mathonnet, Présidente du SSIAD (service de soins) et rapporte ses échanges avec M Claude Caix, Président de l'Association d'Aide à Domicile.

Dans cet esprit, le maire présente à l'assemblée le projet d'une 2^e tranche de travaux sur ce bâtiment communal, afin de finaliser l'aménagement de la halle du rez-de-chaussée (travaux effectués en 2014) et d'aménager le volume du 1^{er} étage en un local de services publics pour l'installation des bureaux des deux associations ADMR du Haut OISANS.

Il fait circuler, auprès des conseillers, le dossier d'aménagement de la 2^e tranche de réhabilitation de l'hôtel de l'Europe, dont le coût est estimé à 200 000 € HT et précise que cet aménagement permet de conserver les alignements de la rue principale du village, tout en créant un point d'animation et un dégagement visuel valorisant le secteur.

Le Conseil Municipal, après délibération,

PREND ACTE de l'accord de principe des ADMR pour un déménagement dans des locaux du bâtiment Europe dont l'aménagement intérieur fera l'objet de la concertation demandée.

APPROUVE le projet d'une seconde tranche de travaux permettant la réalisation décrite pour 200 000 € HT.

DECIDE de solliciter La Communauté de Communes de l'Oisans, pour une subvention la plus élevée possible, afin de permettre l'aménagement de la seconde tranche de travaux du bâtiment communal « l'Europe » et permettre l'installation d'un local de services publics avec les deux associations ADMR du haut Oisans. ADMR : service de soins et service d'aides ménagères.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire.



L'Adjoint Délégué

